

# DERVAL INFOS

N°56

BIMENSUEL GRATUIT D'INFORMATIONS - 5 DÉCEMBRE 2025



Directeur de la publication, Dominique DAVID, Maire

Rédaction : Mairie de DERVAL

Service communication : 06.08.02.14.70 / communication.mairie@derval.fr

Tirage : 600 exemplaires - impression en mairie



# DANS LE RÉTRO

Lancement des illuminations - 29 novembre



La marche aux lampions - 29 novembre



## LES BRÈVES

### Horaires d'ouverture de la mairie :

**du lundi au vendredi  
de 8h30 à 12h et  
de 13h30 à 18h  
fermée le mardi de 13h30 à 14h30  
et le samedi matin**

**02.40.07.70.11  
[www.derval.fr](http://www.derval.fr)  
[contact@derval.fr](mailto:contact@derval.fr)**

### Coupures de courant liées aux travaux :

Des interruptions d'électricité sont prévues dans les quartiers du Mortier et de la Gibarderie le **vendredi 5 décembre de 9h15 à 10h45**, ainsi que le **vendredi 12 décembre de 9h à 9h15 et de 14h à 14h15**.

### ACCA Derval :

Avis aux propriétaires terriens

Le paiement des terres pour la saison 2025/2026 aura lieu le samedi 6 décembre 2025 de 10h à 12h, dans la salle 1C à Bon Accueil (place Bon Accueil, Derval).

### Fermetures exceptionnelles :

**Le Salon Souffle d'hair** fermera pour congés du 1er au 12 janvier inclus.

**Le salon Amélie Coiff** fermera du 5 au 12 janvier inclus.



# PROCÈS VERBAL DU 14 NOVEMBRE 2025

## Budget Principal - Vote de la décision modificative n° 1 au titre de l'année 2025

La décision modificative n° 1 pour le Budget Principal au titre de l'année 2025 s'équilibre comme suit :

### Section de fonctionnement

Recettes = Dépenses ..... 91 800 €

### Section d'investissement

Recettes = Dépenses ..... 442 360 €

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, d'adopter la décision modificative n° 1 pour le Budget Principal, au titre de l'année 2025.

## Modification de l'autorisation de programme et des crédits de paiement de l'ex-hôtel Provost

Par délibération n° 2025-3-28/033 du 28 Mars 2025, le Conseil Municipal a voté l'ouverture d'une autorisation de programme (A.P.) pour l'aménagement de l'ex-hôtel Provost, d'un montant total de 1 500 000 € T.T.C. pour une durée de trois ans.

Le montant total de cette autorisation de programme reste inchangé. Conformément au règlement financier, le montant des crédits de paiement ouverts au titre d'un exercice représente la limite des dépenses pouvant être liquidées ou mandatées sur l'exercice.

L'échéancier des crédits de paiement est présenté dans le tableau ci-après.

A ce jour, 77 603,53 € ont été payés. Compte tenu de l'avancée du projet, Monsieur le Maire propose de reporter les crédits de paiement non utilisés, sur l'exercice ultérieur.

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de modifier la répartition des montants des crédits de paiements liés à l'autorisation de programme 2025-001, relative à l'aménagement de l'ex-hôtel Provost, conformément au tableau ci-dessous et d'autoriser Monsieur le Maire à passer tous les actes nécessaires à la gestion de cette opération.

Autorisation de programme		Crédits de paiement		
Numéro	Libellé	Montant total	2025	2026
2025-001	Aménagement de l'ex-hôtel Provost (n° d'opération 2921)	1 500 000 €	100 000 €	1 200 000 €

## Fixation du montant de la surtaxe communale d'assainissement et de la contre-valeur de la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif

En 2024, le Conseil Municipal a adopté deux délibérations concernant le montant de la surtaxe communale visant à financer le service d'assainissement :

- le 18 Octobre 2024, le Conseil Municipal a reconduit le montant de la surtaxe à 0,90 €/m<sup>3</sup>, inchangé depuis 2006
- le 5 Décembre 2024, le Conseil Municipal a adopté une contre-valeur de 0,084 € H.T./m<sup>3</sup>, dans la perspective du paiement, par la commune à partir de 2025, d'une nouvelle redevance à l'agence de l'eau, à savoir la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif.

Cette redevance va être calculée en multipliant le volume d'eau facturé aux habitants par un taux voté par l'agence de l'eau Loire-Bretagne, ainsi que par

Autorisation de programme		Crédits de paiement		
Numéro	Libellé	Montant total	2025	2026
2025-001	Aménagement de l'ex-hôtel Provost (n° d'opération 2921)	1 500 000 €	400 000 €	900 000 €



# PROCÈS VERBAL DU 14 NOVEMBRE 2025

un coefficient de modulation propre à chaque collectivité compétente en matière d'assainissement collectif. En 2025, ce coefficient de modulation avait été fixé de manière uniforme à toutes les collectivités à 0,3. A partir de 2026, il va être modulé en fonction du fonctionnement effectif de notre système d'assainissement.

La surtaxe communale s'est donc établie en 2025 à un montant cumulé de 0,984 € H.T./m<sup>3</sup>.

Pour 2026, le coefficient de modulation, pour la commune de Derval, devrait s'établir à 0,345, selon une estimation effectuée sur l'application « téléservices des redevances » de l'agence de l'eau.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de fixer la surtaxe assainissement à 0,90 €/m<sup>3</sup> et la contre-valeur de la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif à 0,0966 €/m<sup>3</sup>.

Vu la délibération n° 2024-97 du 15 octobre 2024, du conseil d'administration de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, portant sur le projet de taux de redevances des années 2025 à 2030.

Vu le contrat de délégation de service public pour la gestion du service d'assainissement passé entre la commune de Derval et la société S.T.G.S., entré en vigueur le 1<sup>er</sup> Janvier 2018 et notamment son article 36 (sur le recouvrement et le versement de la part collectivité).

Considérant que la commune, en sa qualité d'assujettie à la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif, sera redevable envers l'agence de l'eau d'un montant égal au produit, 1<sup>o</sup>) du volume d'eau facturé aux personnes abonnées au service d'assainissement collectif, 2<sup>o</sup>) d'un tarif fixé par l'agence de l'eau et 3<sup>o</sup>) des coefficients de modulation.

Considérant que l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne a fixé un tarif de 0,28 € H.T./m<sup>3</sup>, pour la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif pour l'année 2026.

Considérant que le coefficient de modulation correspondant à la performance des systèmes d'assainissement collectif est fixé, pour l'année 2026, à la valeur de 0,345.

Considérant que la contre-valeur de la redevance

pour la performance des systèmes d'assainissement collectif doit être répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement collectif, sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assainie.

Considérant qu'il appartient au délégataire de l'assainissement collectif de facturer et de recouvrer, auprès des usagers, ce supplément au prix du mètre cube d'eau vendu et de reverser à la commune les sommes encaissées à ce titre, conformément au contrat et mandat d'encaissement conclu avec le délégataire.

Considérant qu'il appartient donc à la commune, de fixer le montant forfaitaire pris en compte dans la redevance d'assainissement au titre de la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif prévue à l'article L.213-10-6 du Code de l'Environnement, dont le délégataire est chargé d'assurer le recouvrement auprès des usagers et de lui reverser dans le cadre du contrat et du mandat d'encaissement.

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de fixer le montant de la surtaxe communale d'assainissement à 0,90 €/m<sup>3</sup> et la contre-valeur de la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif à 0,0966 € H.T./m<sup>3</sup> (soit 0,28 x 0,345).

## Budget Principal : autorisation d'ouverture des crédits d'investissement 2026 à hauteur d'un quart des crédits d'investissement 2025

L'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 Avril, en l'absence du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

Monsieur le Maire expose que, dans l'attente de l'adoption du Budget Principal 2026, il convient de prévoir une délibération autorisant l'exécutif à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement en début d'année 2026.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à ouvrir des crédits



# PROCÈS VERBAL DU 14 NOVEMBRE 2025

d'investissement sur 2026, à hauteur du quart des crédits d'investissement de l'année 2025.

Il est précisé que cette autorisation ne porte pas sur les restes à réaliser.

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à ouvrir des crédits d'investissement sur 2026, à hauteur du quart des crédits d'investissement de l'année 2025 dans la limite des montants suivants :

	Montant voté au BP (hors restes à réalisés)	DM 1	Total montant 2025	<b>Montant à ouvrir en 2026</b>
opération 73 - Acquisition	535 828,41	17 600,00	553 428,41	<b>138 357,10</b>
opération 90 - Études	70 000,00	0,00	70 000,00	<b>17 500,00</b>
opération 82 - Acquisitions foncières	50 000,00	0,00	50 000,00	<b>12 500,00</b>
opération 114 - Extension réseau éclairage public	25 000,00	0,00	25 000,00	<b>6 250,00</b>
opération 291 - Aménagement de terrain	10 000,00	2 000,00	12 000,00	<b>3 000,00</b>
opération 207 - Bâtiments communaux	70 889,79		70 889,79	<b>17 722,45</b>
opération 242 - Gendarmerie	12 630,00		12 630,00	<b>3 157,50</b>
opération 244 - École publique	5 000,00		5 000,00	<b>1 250,00</b>
opération 250 - Bâtiments techniques	15 000,00		15 000,00	<b>3 750,00</b>
opération 268 - Restaurant scolaire	10 000,00		10 000,00	<b>2 500,00</b>
opération 238 - Travaux à venir	1 033 076,86	648 660,00	1 681 736,86	<b>420 434,22</b>
		Total		<b>626 421,27</b>

## Approbation des tarifs 2026

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le vote des tarifs, pour l'année civile.

En 2026, compte tenu de l'inflation sur l'année 2025, Monsieur le Maire propose d'augmenter globalement les tarifs de 1,5 %, soit légèrement en-dessous de l'inflation de l'année 2024 qui a été établi à 2 %.

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, d'adopter les tarifs communaux pour l'année 2026, selon la grille ci-contre.

### 1 - Concessions de cimetière, columbarium et site cinéraire

#### Concessions de cimetière

<b>Emplacement cimetière</b>	<b>2 m<sup>2</sup></b>	<b>4 m<sup>2</sup></b>
Concession de 15 ans	124 €	248 €
Concession de 30 ans	223 €	445 €
Concession de 50 ans	496 €	992 €

#### Concessions de columbarium

<b>Columbarium</b>	<b>La case complète</b>
Concession de 15 ans	549 €
Concession de 30 ans	1 097 €

#### Concessions de site cinéraire

<b>Site cinéraire</b>	<b>15 ans</b>	<b>30 ans</b>
Cavurne simple	224 €	447 €
Cavurne pour monument individuel	224 €	447 €
Cavurne avec jardinière	560 €	1 120 €
Case dans le columbarium	560 €	1 121 €
Plaque de dispersion dans le jardin du souvenir		35 €

### 2 - Location du podium, des barrières de sécurité et des grilles d'exposition

	<b>Podium (57,60 m<sup>2</sup>)</b>	<b>Barrières de sécurité</b>	<b>Grilles d'exposition</b>
Associations dervalaises	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Locations à l'extérieur	689 €	1,18 €	1,18 €
Caution conservée jusqu'au retour*	208 €	208 €	208 €

\* pour les associations extérieures



# PROCÈS VERBAL DU 14 NOVEMBRE 2025

## 3 - Location « Salle des Prés Verts »

	Demandeur de la commune	Demandeur hors commune
Vin d'honneur, de mariage...	75 €	119 €
Vin d'honneur, faisant suite à un décès	gratuit	119 €
Banquets, repas de famille, buffet campagnard, bal de mariage, de société locale, de chasse, de classe, séances de variétés, concours, spectacles...	158 €	278 €
Associations dervalaises dont le siège est à Derval	40% du tarif	
	hors ménage	

**La caution est égale à deux fois le montant de la location avec un minimum de 300 €.**

## 4 - Location des Salles « Bon Accueil »

Salles 1 <sup>er</sup> étage	Demandeur de la commune
1 A (accès escalier intérieur)	125 €
1 B grande salle	148 €
1 A + 1 B	248 €
1 C accès par escalier extérieur = mezzanine	52 €
<b>Salle 2<sup>ème</sup> étage 2 A :</b> vin d'honneur, mariages, conférences, réunions spécifiques	99 €
Vin d'honneur, faisant suite à un décès	Gratuit

**La caution est égale à deux fois le montant de la location avec un minimum de 300 €.**

## 5 - Location « Salle Vallée de la Chère »

Type de location	Demandeur de la commune		Demandeur hors commune		Prix ménage
	Tarif normal	Demi-journée	Tarif normal	Demi-journée	
Salle 1/3 + Bar-Accueil	239 €	120 €	351 €	176 €	110 €
Salle 2/3 + Bar-Accueil	474 €	236 €	698 €	349 €	151 €
Ensemble des salles + Bar-Accueil	585 €	292 €	866 €	432 €	256 €
Bar - Accueil	106 €	53 €	148 €	74 €	130 €
Forfait week-end 2 jours) : Ensemble des salles + cuisine	928 €	/	1 115 €	/	357 €
Forfait 3 jours	1 137 €	/	1 402 €	/	357 €
Cuisine	117 €	58 €	171 €	85 €	102 €
Loges	Gratuites		Gratuites		89 €



# PROCÈS VERBAL DU 14 NOVEMBRE 2025

## CONDITIONS PARTICULIÈRES

Du Lundi au Jeudi	tarif x 0,80 (- 20 %)
Réveillons	tarif plein
Associations dervalaises dont le siège est à Derval	40 % du tarif, hors ménage
Arbres de Noël, concerts scolaires, téléthon, MCLA	Gratuité

## AUTRES PRESTATIONS

Mise en place du mobilier demandé	365 €
Rangement du mobilier	256 €
Caution	2 fois le montant de la location
Réservation, arrhes à fonds perdus en cas de désistement, sauf cas de force majeure	20% de la location

## VIDÉOPROJECTEUR & ÉCRAN DE PROJECTION

	Location	Caution
Tous particuliers et associations dont le siège n'est pas à Derval	59 €	178 €
Associations dont le siège est à Derval	GRATUIT	178 €

## 6 - Location « Salle du Stade »

	Chauffage	
	sans	avec
Location	96 €	127 €
Associations dervalaises dont le siège est à Derval	40% du tarif	

**La caution est égale à deux fois le montant de la location avec un minimum de 300 €. En dehors des mois de juin, juillet et août, cette salle ne sera proposée que lorsqu'aucune autre salle ne sera disponible.**

## 7 - Location « Espace Émilie Chérel »

	Chauffage	
	sans	avec
Location (événements à entrée payante)	54 €	75 €
Forfait ménage si le ménage n'a pas été réalisé	65 €	65 €

## 8 - Tarifs pour les travaux de photocopie

Copie	Recto	Recto-verso
A4	0,40 €	0,50 €
A3	0,55 €	0,65 €

## 9 - Tarifs de droit de place

- 0,72 € le ml, par emplacement
- 1,45 € de consommation électrique par marché, pour les emplacements équipés du raccordement électrique

## 10 - Tarifs pour mise à disposition de terrain pour les cirques

> Chapiteaux de moins de 30 mètres de diamètre : forfait de 51,80 € pour 4 jours + 25,80 € par jour supplémentaire

> Chapiteaux de plus de 30 mètres de diamètre : forfait de 155,30 € pour 4 jours + 77,60 € par jour supplémentaire

## Redevance d'Occupation du Domaine Public Gaz pour 2025

En application du décret n° 2007-606 du 25 Avril 2007, le Conseil Municipal est invité à voter la redevance au titre de l'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux de distribution de gaz pour l'année 2025, que le concessionnaire de gaz est tenu d'acquitter auprès des communes.



# PROCÈS VERBAL DU 14 NOVEMBRE 2025

Le détail du calcul est le suivant :

Longueur de canalisation de distribution à prendre en compte : 16 265 m (identique à celui de l'année 2024)

Taux retenu : 0,035 € / mètre

Taux de revalorisation cumulé depuis le décret du 25 Avril 2007 : 1,42

Soit une R.O.D.P. 2025 =  $(0,035 \times 16\ 265 + 100) \times 1,42$ , à savoir : 950 €

La commune ne touche pas cette année de redevance au titre d'une occupation provisoire liée à d'éventuels travaux.

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, d'autoriser la perception d'une redevance au titre de l'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux de distribution de gaz pour l'année 2025, d'un montant de 950 €.

## Suppression de postes

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 Janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Plusieurs agents ont quitté la commune ou ont connu un avancement de grade. Il convient de supprimer les postes devenus vacants suite à ces mouvements :

- un poste d'adjoint technique territorial à 17 h 50 par semaine (agent des espaces verts ayant été licencié pour inaptitude professionnelle et dont les missions ont été affectées sur un autre poste)
- un poste de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps plein (poste de coordonnateur budgétaire et comptable ; l'agent titulaire ayant bénéficié d'un avancement de grade)
- un poste de rédacteur à temps plein (poste de chargé de communication ; l'agent titulaire ayant effectué une mutation vers une autre collectivité)
- un poste de brigadier-chef principal à temps plein (poste du policier municipal ; l'agent titulaire ayant effectué une mutation vers une autre collectivité)
- un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe (poste vacant ; l'agent titulaire ayant bénéficié d'une intégration directe dans le grade d'Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles, correspondant à l'exercice réel de ses missions)

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de supprimer les postes cités ci-dessus, à partir du 1<sup>er</sup> Décembre 2025.

## Convention d'adhésion à un groupement de commandes pour l'achat d'un Environnement Numérique de Travail pour l'école publique « Le Tourniquet »

La commune participe, depuis 2012, au groupement de commandes lancé par le rectorat pour l'acquisition d'un Environnement Numérique de Travail. L'outil développé, appelé « E-primo », est utilisé par les enseignants de l'école publique « Le Tourniquet ».

Le rectorat lance aujourd'hui un nouveau groupement de commandes.

Le nouveau marché portera sur une durée de quatre ans et devrait débuter en Juillet 2026.

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, d'autoriser l'adhésion au groupement de commandes d'un Environnement Numérique de Travail qui sera mis à disposition de l'école publique « Le Tourniquet » et Monsieur le Maire à signer toutes les pièces correspondantes à cette commande.

## Signature d'une convention avec la ligue de football des Pays-de-la-Loire et le district pour l'utilisation du terrain de football synthétique à cinq

Dans le cadre de l'attribution d'une subvention pour la réalisation du terrain de football à cinq, la fédération française de football sollicite la signature d'une convention au sujet de la mise à disposition de cet équipement avec la ligue de football des Pays-de-la-Loire et le District de Loire-Atlantique.

Le Conseil Municipal a décidé, à la majorité (Mme Le Bihan s'étant abstenu), d'approuver la signature d'une convention de mise à disposition du terrain de football à cinq avec la ligue de football des Pays-de-la-Loire et le District de Loire-Atlantique, ainsi que ses éventuels avenants.

## Rapport d'activité 2024 de Territoire d'énergie Loire-Atlantique

Présentation du rapport d'activité 2024 de Territoire d'énergie Loire-Atlantique.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5211-39 relatif à la communication du rapport d'activité des syndicats mixtes aux collectivités membres.



# PROCÈS VERBAL DU 14 NOVEMBRE 2025

Vu le rapport d'activité 2024 de Territoire d'énergie Loire-Atlantique transmis à la commune.

Considérant que le rapport retrace l'ensemble des actions conduites par Territoire d'énergie Loire-Atlantique dans ses différents domaines de compétence (électricité, éclairage public, infrastructures de communication électronique, transition énergétique, etc.) au titre de l'année 2024.

Le Conseil Municipal a pris acte du rapport d'activité 2024 de Territoire d'énergie Loire-Atlantique et dit que le présent rapport demeurera à disposition du public dans les conditions prévues par la réglementation.

## Questions diverses

**Soirée illuminations et marche aux lampions :** illuminations et dégustation de boissons chaudes ; marche aux lampions organisée par l'Amicale Laïque et l'A.P.E.L., Samedi 29 Novembre à partir de 19 h.

**Téléthon :** les animations, spectacles, tournois seront présents le week-end des 5, 6 et 7 Décembre prochains.

**Les Pères Noël à moto :** seront présents sur le parking « Salle Vallée de la Chère » le 14 Décembre prochain de 9 h 45 à 10 h 15. Une collecte de jeux se fera dans les écoles et à la mairie.

## Travaux

**Ex-hôtel Provost :** une nouvelle réunion aura lieu le 8 Décembre.

**Programme d'Aménagement de la Voirie Communale 2025 :** il est terminé.

**« La Robinais » et « Les Essarts » :** les enrobés sont terminés ; le marquage au sol se fera à la fin du mois, ainsi les travaux arriveront à leur terme.

**Salle des associations près des ombrières :** les travaux débuteront au début du mois de Décembre.

**Spectacle de Noël :** les élèves de maternelle et de primaire de l'école « Le Tourniquet » et de l'école « Sainte-Marie » assisteront au spectacle de Noël le Vendredi 19 Décembre.

**« Le Tourniquet » :** un renfort d'un Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles a été effectué dans la classe des PS/MS, jusqu'aux vacances de Noël.

**Halloween :** environ cent-cinquante personnes étaient présentes pour célébrer la fête d'Halloween.

**Commémoration du 11 Novembre :** les enfants du Conseil Municipal des Jeunes étaient présents.

**Frelons asiatiques :** le nombre de nids est en recrudescence et les pontes toujours d'actualité.

**Police municipale :** le nouveau policier prendra ses fonctions le 24 Novembre 2025.

## Verger communal

Les écoles n'ont pas fait de récolte cette année. L'association souhaite planter une haie fruitière entre les pommiers ; la hauteur de cette dernière sera d'un mètre à un mètre cinquante.

## Poste source

Le poste source est un poste électrique du réseau de distribution d'électricité. C'est l'un des derniers éléments entre le client et le réseau électrique.

Lors de la réunion du 7 Novembre dernier, organisée par la Sous-Préfecture Châteaubriant - Ancenis, Derval faisait partie des trois sites étudiés. Le choix s'est porté sur Derval en raison du moindre impact environnemental et du moindre coût. Le site envisagé est au croisement des deux lignes haute tension. Des études environnementales vont être réalisées. Une enquête publique aura lieu en 2027. Le début des travaux pourrait intervenir en 2028, pour une mise en service en 2030.

## Démonstrateur agrivoltaïque

L'objectif est de tester différentes cultures sous panneaux solaires, afin de déterminer celles qui présentent les meilleures performances agronomiques.

Une expérimentation du projet pourrait être tenue sur la commune, sur le site de la ferme expérimentale.

## Intercommunalité

**« Destination Avenir » :** manifestation intercommunale qui se déroule à la Halle de Béré du 24 au 28 Novembre 2025 ; forum « Découverte des Métiers », visites d'entreprises du secteur industriel, forum formations adultes et post-bac et salon de l'emploi multi secteurs.

Économie : rencontre et échanges avec quinze chefs d'entreprises de la zone d'activités de Derval, le 14 Novembre dernier.



# L'ACTU DERVALAISE

## Téléthon

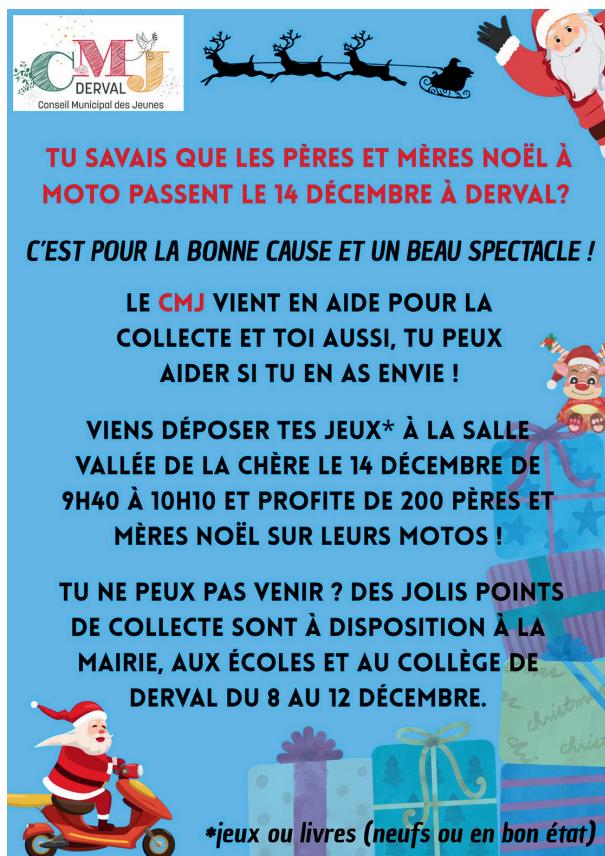
**Le Téléthon continue ! Après les premières animations organisées dans la commune, l'élan de solidarité se poursuit ce vendredi 5 et samedi 6 décembre.**

Les bénévoles, associations et partenaires locaux sont mobilisés pour proposer diverses activités : judo, badminton, jeux, dégustations, animations musicales, pétanque, spectacles... Il y en a pour tous les goûts !

Découvrez le programme dans l'agenda en dernière page du Derval infos.

Venez vous joindre à nous pour faire vivre cette belle cause.

## Pères et Mères Noël à moto



## Coupure d'eau potable

En raison des travaux de renouvellement et d'amélioration du réseau d'eau sur la conduite de transport entre les châteaux d'eau de Bel Air à Guémené-Penfao et celui de la Grée à Derval, **une coupure de l'eau potable sera programmée pendant la nuit du 9 au 10 décembre 2025 de 21h à 7h.**

## Marché de Noël de l'Ehpad

**L'Ehpad Le Val d'Émilie organise son premier Marché de Noël le mercredi 10 décembre, de 10h à 18h, au sein de son établissement.**

Cet événement a pour objectif de créer un moment convivial réunissant résidents, familles et visiteurs, tout en faisant vivre la magie de Noël au sein de l'Ehpad.



Au programme : douze exposants présenteront leurs **créations artisanales et produits locaux**, un **atelier maquillage** ravira les enfants, une **tombola gratuite** proposera de nombreux lots à gagner. Un studio **shooting photo** sera installé pour celles et ceux qui souhaitent garder un souvenir de cette journée. Enfin, le **Père Noël** sera aussi de la fête.

Entrée libre et ouverte à tous.





### La Barakatous : Réveillonnez avec Les matins au 12 !

Afin de prolonger la convivialité des fêtes de fin d'année, **la Barakatous vous a organisé deux réveillons « made in La Barakatous » pour célébrer les fêtes de fin d'année.** « Ce projet reflète les valeurs de La Barakatous, le lien social, la solidarité, la lutte contre l'isolement, c'est d'autant plus important sur un territoire rural comme le nôtre » précise Stéphanie, directrice du Centre Socioculturel.

Au programme :

#### **Mardi 23 décembre, de 15h à minuit**

Une sortie à Nantes est proposée, avec transport, activités et repas compris : tout pour vivre une journée magique.

(Enfants acceptés à partir de 8 ans, accompagnés.)

#### **Mardi 30 décembre, de 15h à 23h**

Après-midi et soirée festive où vous pourrez cuisiner, partager, manger, chanter, danser... de quoi se régaler et s'émerveiller.



Ces deux rendez-vous sont à prix libre, les contributions étant reversées à l'association. Les deux animations sont indépendantes : vous pouvez vous inscrire à l'une, à l'autre, ou aux deux.

Pour participer, il suffit de vous inscrire au 12 rue de Redon à Derval, ou de nous contacter par téléphone au **02 28 50 46 39** ou par mail à [info@labarakatous.fr](mailto:info@labarakatous.fr).

**Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 17 décembre 2025.**

### Risque d'intoxication au monoxyde de carbone

À l'approche de l'hiver et de ses intempéries, **le risque d'intoxication au monoxyde de carbone (CO) augmente dû aux mauvais usages d'appareils ou d'un manque d'entretien des installations :**

- Les appareils raccordés à un conduit (chaudières, chauffe-eaux, poêles ou cheminées) mal entretenus ou mal réglés
- Les appareils mobiles mal utilisés : chauffages d'appoint, braseros, barbecues, groupes électrogènes ou pompes à eau, et autres appareils équipés d'un moteur thermique ;
- Les véhicules automobiles (notamment les voitures) dont le moteur est en route dans un local non ventilé comme un garage ;
- Les appareils fonctionnant avec des combustibles tels que le gaz, le bois, le charbon, le fuel, le butane, le propane, l'essence ou le pétrole.

Les bons gestes à adopter pour limiter les risques :

- Faire entretenir régulièrement chauffage, chauffe-eau et conduits par un professionnel.
- Aérer 10 min par jour et maintenir la ventilation en bon état.
- Pour les appareils mobiles : utiliser le combustible adapté, limiter un chauffage d'appoint à 2 h max, ne jamais utiliser en espace clos les groupes électrogènes, braseros, barbecues ou véhicules, ni les placer près des ouvertures.
- Après inondation/tempête : ne jamais utiliser en intérieur pompes thermiques ou groupes électrogènes.

Signes d'intoxication : maux de tête, fatigue, nausées, vomissements, vertiges.

En cas de suspicion : aérer immédiatement, couper les appareils, évacuer et appeler les secours : 15, 18, 112, 114, ou le centre antipoison (01 45 42 59 59).



# L'AGENDA DERVALAIS

Quoi ?	Qui ?	Quand ?	Où ?
<b>Animations judo</b>	Derval judo	Vendredi 5 décembre, 17h	Dojo- Salle des sports
<b>Tournoi de Badminton et buvette</b>	l'association les As Du Volant et Balzazate	Vendredi 5 décembre, 19h	Salle des sports
<b>Soirée jeux</b>	L'association TILC	Vendredi 5 décembre, 20h30	Salle des associations
<b>Spectacle de danse</b>	Évidanse	Vendredi 5 décembre à 20h30 et samedi 6 décembre à 14h30 et 19h30	Salle Vallée de la Chère
<b>Dégustation d'huîtres, boissons chaudes</b>	L'Amicale des Sapeurs Pompiers	Samedi 6 décembre, 8h30	Place Bon Accueil
<b>Vente de crêpes et animation musicale</b>	L'association Ti Breizh	Samedi 6 décembre, 8h30	Place Bon Accueil
<b>Marche</b>	Le Club Loisirs Amitié GMouv	Samedi 6 décembre, 9h30	Départ : place Bon Accueil
<b>Découverte de l'escrime philippine</b>	L'association d'Autodéfense	Samedi 6 décembre, 14h	Dojo- Salle des sports
<b>Tournoi de pétanque</b>	L'Amicale des Boulistes Dervalais	Samedi 6 décembre, 13h30	Aux Ombrières
<b>Marché de Noël</b>	L'APEL	Dimanche 7 décembre, 8h -13h	Place Bon Accueil
<b>Marché de Noël de l'Ehpad</b>	Résidence Le Val d'Emilie	Mercredi 10 décembre, 10h - 18h	21 route de Saint-Vincent-des-Landes
<b>Collecte de jouets</b>	Pères et Mères Noël à moto	Dimanche 14 décembre, 9h40 - 10h10	Salle Vallée de la Chère
<b>Sortie avec les matins du 12</b>	La Barakatous	Mardi 23 décembre, 15h - minuit	Nantes
<b>Réveillon avec les matins du 12</b>	La Barakatous	Mardi 30 décembre, 15h - 23h	12 Rue de Redon

Plus d'infos : [www.derval.fr](http://www.derval.fr) et suivez-nous sur Facebook

Prochain numéro : 19 décembre 2025